



## Interpretation/acceptation rapport d'expertise

-----  
Par Visiteur

Bonjour ,

Victime d'un accident de la circulation (tiers responsable ) , je viens de recevoir le rapport d'expertise médicale de l'expert désigné par ma compagnie d'assurance .

Comment en apprécier la cohérence et l'accepter , je pense plus particulièrement aux circonstances de l'accident ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Quels sont précisément les points que vous souhaiteriez éclaircir?

Vous pouvez reporter les passages ici, nous en discuterons ensemble.

Bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour ,

Le préambule et les conclusions de l'expertise sont , a mon avis , basés sur un descriptif incomplet de l'accident :

Citation

Le véhicule qu'il conduisait a été poussé sur la droite par la voiture qui le doublait et a heurté l'arrière gauche du véhicule le précédent .

Fin de citation

C'est en fait le véhicule qui me doublait qui a causé le choc le plus important ( et les dégats sur ma voiture ) et qui m'a projeté sur l'arrière du véhicule me précédant .

C'est ce choc que j'ai le plus ressenti au niveau de la ceinture abdominale

Les conclusions de l'expert ( désigné par mon assureur ) occultent également le premier et plus important choc.

Citation

la survenue de la hernie inguinale ne peut etre attribué de manière directe et certaine à l'accident du 05/02/2009.

En effet , un choc contre l'arrière d'un véhicule roulant dans le meme sens , avec une ceinture de sécurité normalement placée....ne peut expliquer la survenue d'une hernie inguinale,d'autant plus qu'il existait une hernie contro-latérale.

Fin de citation

La également , j'estime que l'on ne peut omettre de signaler le premier impact , plus important , à 110KM/H et qui m'a déplacé , malgré la ceinture vers le siège passager .

Egalement,la fin de cette citation : d'autant plus qu'il existait.....

Je n'avais rien avant cet accident , donc pourquoi cette affirmation ?

Je ne sais si je puis vous transmettre le rapport en son entier , qui établi les souffrances endurées à 1.5/ 7 , avec une

date de consolidation le 10/02/2009 alors que j'ai été opéré le 15/03/2009 avec un arrêt de travail de 1 mois .  
Pour information , cela a été retenu en accident du travail par la CPAM du Var

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

la survenue de la hernie inguinale ne peut être attribuée de manière directe et certaine à l'accident du 05/02/2009.  
En effet , un choc contre l'arrière d'un véhicule roulant dans le même sens , avec une ceinture de sécurité normalement placée....ne peut expliquer la survenue d'une hernie inguinale,d'autant plus qu'il existait une hernie contro-latérale.

Il est clair que ce rapport vous est préjudiciable en ce qu'il tend à minimiser l'accident comme cause de votre Hernie inguinale. Il s'en suit que l'assurance ne vous indemniserait probablement pas votre hernie inguinale. Vous pouvez déposer vos observations et contester l'expertise. Vous pouvez également faire réaliser une contre-expertise par un expert indépendant. C'est vous qui payez mais le jeu en vaut probablement la chandelle.

Enfin, vous n'êtes nullement obligé d'accepter la proposition amiable de l'assurance et saisir la justice.

Bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour ,

Je pense qu'il me faut contester directement auprès de mon assurance ou dois je les laisser venir à moi ?

Enfin , je dois argumenter sur "l'omission " du premier impact , le plus important ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je pense qu'il me faut contester directement auprès de mon assurance ou dois je les laisser venir à moi ?

Vous pouvez déposer des observations auprès de l'expert. Sinon, vous pouvez les laisser prendre les devants en attendant de voir ce que l'assurance adverse va proposer en terme d'indemnisation.

Enfin , je dois argumenter sur "l'omission" du premier impact , le plus important ?

Oui, bien évidemment. C'est d'ailleurs cet élément factuel qui pourrait justifier l'hernie inguinale. Les faits ne se sont pas déroulés comme il est écrit dans le rapport, c'est votre droit le plus absolu que de contester cet élément.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Dernier point :

Je pense que "minimiser " serait plus juste que "omission " ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je pense que "minimiser " serait plus juste que "omission " ?

Je vous laisse maître du terme, je n'étais pas sur les lieux. Disons que le terme "minimiser" est plus consensuel et moins agressif. Mais grosso modo, on voit bien ce que vous voulez dire dans les deux cas, et c'est bien là l'essentiel.

Très cordialement.